# Élection municipale

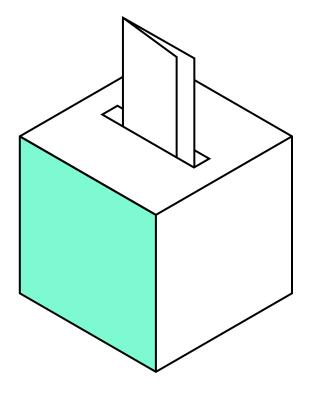




Ce document est écrit en texte simplifié.

Il vous explique comment voter.

Si vous avez des questions sur l'élection, communiquez avec votre présidente ou président d'élection au Cette personne organise l'élection dans votre municipalité.



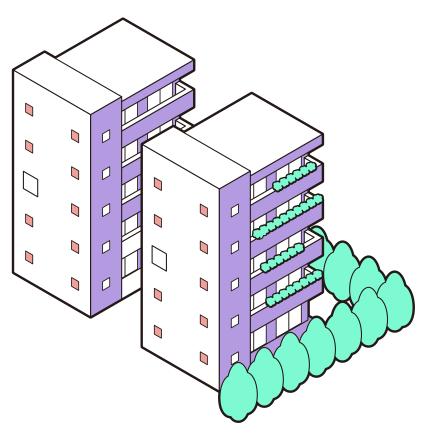
# Il y a une élection dans votre municipalité!

Vous voterez pour

l'une des personnes qui se présentent

à chaque poste en élection

au conseil municipal.



# Où voter?

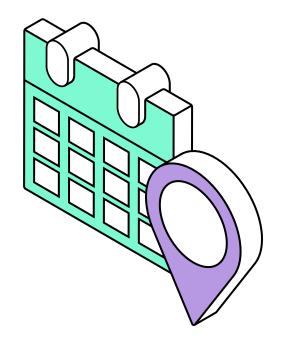
Consultez l'avis public de scrutin de votre municipalité ou communiquez avec votre présidente ou président d'élection.

# **Quand voter?**

Par anticipation: le dimanche

Le jour du scrutin : le dimanche

Vous pourriez également voter par la poste. Communiquez avec votre présidente ou président d'élection pour connaître les conditions.

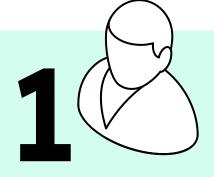


de 12 h à 20 h

de 10 h à 20 h

### **Comment voter?**

Voici les six étapes à suivre.

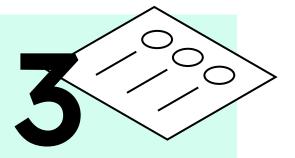


Présentez-vous

à la table qui vous sera indiquée

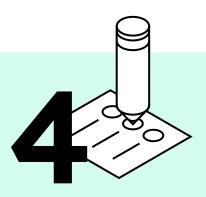


**Dites** votre nom et votre adresse et **présentez** une pièce d'identité



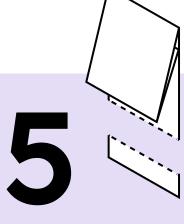
Recevez

votre bulletin ou vos bulletins de vote



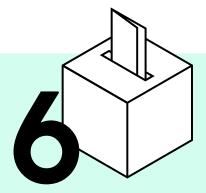
Faites
une marque
dans un cercle
sur chaque
bulletin





#### Détachez

le talon de chaque bulletin en suivant le pointillé



### Déposez

votre bulletin ou vos bulletins de vote

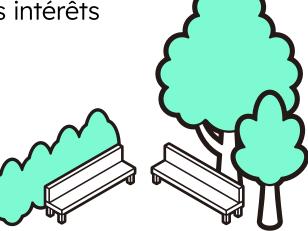
# Pourquoi voter?

### Ce petit geste a une grande importance!

 Vous exprimez votre opinion sur les enjeux qui vous tiennent à cœur et sur les décisions qui ont une influence sur votre vie.

Les municipalités gèrent plusieurs lieux : parcs, patinoires extérieures, arénas, piscines publiques, abribus, centres communautaires, centres de loisirs, bibliothèques, etc.

- Vous choisissez la personne qui défendra vos intérêts et qui parlera de vos préoccupations.
- Vous gardez la démocratie vivante.



# Pour voter, vous devez:

- 1. Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale
- 2. Avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection
- 3. Avoir la citoyenneté canadienne
- 4. Habiter dans la municipalité
- 5. Demeurer au Québec depuis au moins six mois
- 6. Ne pas avoir perdu vos droits électoraux

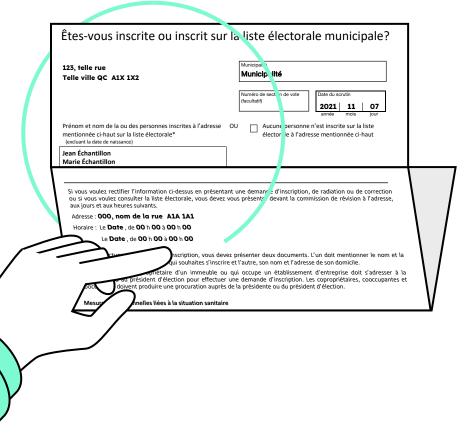
Si vous n'habitez pas dans la municipalité, mais que vous êtes propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble ou que vous occupez un établissement d'entreprise, vous avez peut-être le droit de voter. Communiquez avec votre présidente ou président d'élection pour le vérifier.

# Vérifiez si vous êtes inscrit sur la liste électorale

Regardez l'avis
 que vous avez reçu par la poste
 (ou que vous recevrez bientôt).

#### L'avis contient

le nom des personnes inscrites sur la liste électorale qui résident à cette adresse.



 Si votre nom n'y est pas inscrit ou s'il est mal écrit, rendez-vous à l'endroit indiqué sur votre avis.



Dans ce cas, apportez deux pièces d'identité. Elles doivent permettre de vérifier votre **nom**, votre **date de naissance** et votre **adresse**.

• Si vous n'avez pas reçu votre avis, communiquez avec votre présidente ou président d'élection.

## Accessibilité des lieux de vote

Avant le jour de l'élection, tous les lieux de vote sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Le jour de l'élection, la majorité des endroits où vous pouvez voter sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



#### Avant de vous déplacer,

communiquez avec votre présidente ou président d'élection pour vérifier si votre lieu de vote est accessible. S'il ne l'est pas, demandez-lui où vous pouvez voter. Une trousse d'accessibilité sera disponible dans plusieurs lieux de vote. Elle contient des outils qui peuvent vous aider à voter.

Demandez-la en cas de besoin!

#### Contenu de la trousse d'accessibilité



Aide pour marquer votre bulletin de vote

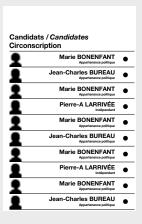
Loupe lumineuse



Gabarit avec repères



Tablette avec pince



Affiche des personnes candidates en gros caractères

# Pièces d'identité acceptées



• Permis de conduire du Québec



Carte d'assurance maladie du Québec



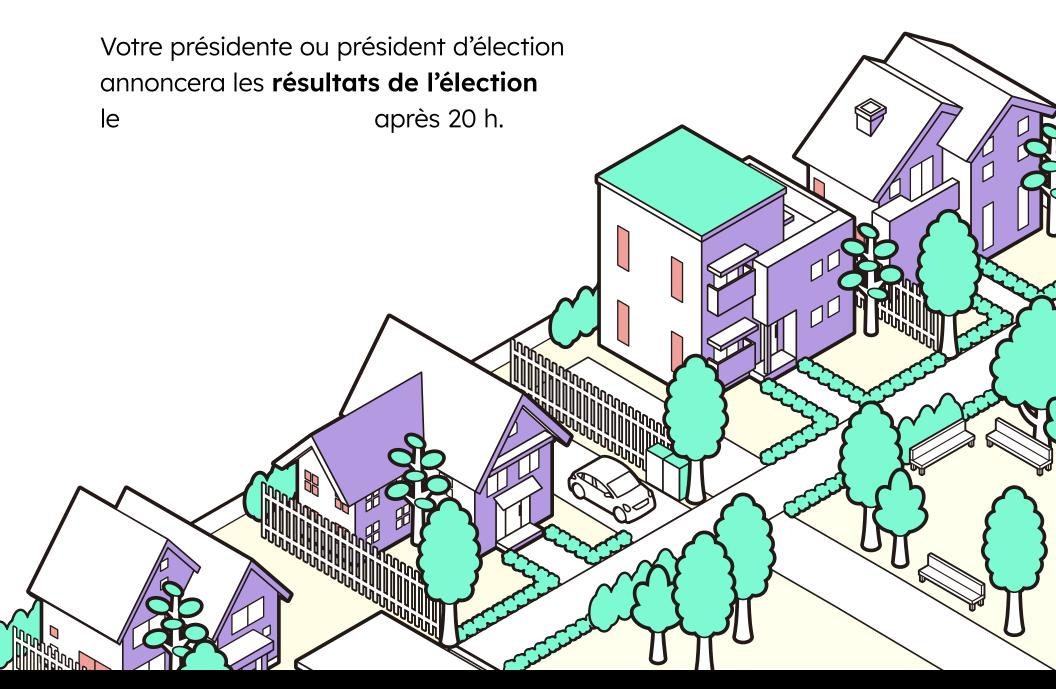
Passeport canadien



Certificat de statut d'Indien



• Carte d'identité des Forces canadiennes



# Vous vous posez des questions sur les contributions politiques?

Visitez le site Web d'Élections Québec au <u>www.electionsquebec.qc.ca</u>.

Vous pouvez aussi appeler Élections Québec au 1 888 ELECTION (1 888 353-2846).

